

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ELABORATION ET PROCEDURES D'EVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Mise en compatibilité du PLU de Courtenay	Courtenay (38)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	-
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	-

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de Courtenay (38)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Monsieur le Maire Mairie de Courtenay 103 Place de l'Eglise, 38510 COURTENAY Tel : 04.74.80.82.47 Mail : mairiecourtenay@wanadoo.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné approuvé le 3 octobre 2019

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>PLU de la commune de Courtenay, approuvé le 27 juin 2019</p> <p>Le projet prévoit la modification d'une zone classée Uid (zones de carrière réservées aux installations de traitement des matériaux, sans extraction sur le site) au lieu-dit « la Roche ». La zone jouxte une zone Nrb (zone secteur naturel faisant l'objet de protections environnementales renforcées) et une zone agricole « A ».</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 275 habitants (en 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	3 208 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	10,7 ha de surface totale et 4,1 ha de surface utile
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>Urbanisées = 101,85 ha > 3,16 %</p> <p>A Urbanisées = 60,74 ha > 1,88 %</p> <p>Naturelles et Agricoles = 3 061,33 > 94,96 % (dont 1 621,67 ha pour les zones naturelles et 1 439,66 ha pour les zones agricoles)</p> <p>Superficie de la zone Uid sur le site du projet : 5,7ha.</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Orientation 1 : assurer un développement urbain maîtrisé et raisonné

- Maîtriser la croissance démographique : ne pas déplacer 1450 habitants d'ici 2028 soit au maximum 110 habitats supplémentaires de 2018 à 2028 (0,7% par an)
- Limiter la consommation d'espace en privilégiant la densification : geler les extensions urbaines pour l'habitat en urbanisant prioritairement à l'intérieur des zones déjà urbanisées. 3,7 ha au maximum d'ici 2028 uniquement en dent creuses. Prévoir 61ha pour la création de la zone d'activité intercommunale.
- Freiner la construction de logements et diversifier l'offre : 70 unités de 2018 à 2028.

Orientation 2 : garantir la qualité du cadre de vie :

- Sécuriser les entrées de villages du Bourg / Le Broquet / Lancin
- Favoriser les déplacements doux
- Entretien et développer les équipements publics.

Orientation 3 : Favoriser le développement économique :

- Favoriser le développement des commerces, de l'artisanat et de l'industrie
- Soutenir et dynamiser l'activité agricole
- Prévoir l'évolution des carrières et des zones d'activités sur le territoire :
- Compléter l'offre touristique

Orientation N°4 : Protéger et valoriser la richesse du patrimoine naturel et paysager

- Préserver les sites naturels riches en biodiversité et leurs interconnexions : éléments structurants de la TVB
- Conforter les valeurs paysagères de la commune
- Mettre en valeur l'identité de la commune à travers son patrimoine vernaculaire

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La déclaration de projet porte sur la modification du PLU de la commune de Courtenay en vue de permettre l'installation sur une ancienne carrière d'une centrale photovoltaïque

Ce projet est porté par la société Valeco. Le terrain concerné s'étend sur 5,7 ha pour une surface utile de 4,1 hectares.

Les caractéristiques du projet sont présentées ci-après.

Nombre de panneaux	8610	Fonctionnement à la puissance de crête (h)	1331
Surface de l'installation	4,1	Energie produite	6112 MWh
Puissance installée	4,6 MWc	Equivalent habitant de consommation élec (chauffage compris)	3000

La durée globale de l'exploitation est prévue sur une période de 30 ans.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Ce projet est en cohérence avec les objectifs définis aux échelles nationale et régionale pour le développement des EnR. Il est également en cohérence avec les objectifs portés par le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné : « *Tendre vers un développement plus sobre et plus durable énergétiquement* ».

Le site choisi pour l'implantation du projet est une ancienne carrière située au Nord Est de la commune. Il est occupé sur environ un tiers de sa surface par une plateforme technique de stockage de matériaux issus de l'exploitation de la carrière et sur les deux autres tiers par des milieux semi-ouverts ou boisés qui ont fait l'objet d'un réaménagement écologique à l'issue de la fin d'exploitation de l'ancienne carrière. Un plan d'eau ceinturé de boisement est présent au Sud-ouest.

Le site concerné est actuellement classé en zone **Uid** dans le PLU. Or dans ce secteur le règlement du PLU actuellement opposable n'admet que :

« L'exploitation d'installations de traitement de matériaux provenant de carrières et d'installations de recyclage de matériaux inertes (installation classées pour la protection de l'environnement). »

Afin de permettre l'implantation de la centrale photovoltaïque, il est donc prévu l'évolution du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Courtenay

La mise en compatibilité du PLU prévoit donc une évolution du zonage qui consiste simplement à modifier le nom de la zone sans en changer le dessin.

Il est introduit dans le règlement général de la zone Uid, des prescriptions spécifiques pour le nouveau secteur Uidpv, de façon à ne pas empêcher l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur ce secteur.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

		<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
Oui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Le projet de centrale photovoltaïque fera l'objet d'une évaluation environnementale au titre de la rubrique 30 «Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire ».
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : <i>procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i>

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;j=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée SAGE Bourbre (pour partie)
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

La modification concerne une zone Uid de 5,7 hectares situé au Nord Est de la commune au lieu-dit « secteur « La Roche ».

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	Sans objet
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	Sans objet
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	Sans objet
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i></p> <p>Sans objet</p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	Sans objet
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	Sans objet
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre</p>	
<p>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN <p>Sans objet</p>	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non (carrière)
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i> La centrale photovoltaïque occupera une superficie d'environ 4,1 ha de terrains anciennement exploités pour l'activité d'extraction de granulats (carrières en fin d'exploitation).
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	20,99 de zones Ui (zones d'activités)+ Uid (carrières)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Sans objet : pas d'ouverture de nouvelle zone à l'urbanisation.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet : superficie déjà concernée par zone Uid
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> Une partie du foncier de l'ancienne carrière est une zone A. Cependant, cette partie n'accueillera pas de panneaux photovoltaïques. Il est prévu une remise en état agricole.
Des espaces boisés ?	X		<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> Une partie du foncier de l'ancienne carrière est une zone Nrb (naturelle identifiée comme réservoir de biodiversité). Il s'agit de la partie sud-ouest qui accueille une partie d'un site Natura 2000. Cependant, cette partie n'accueillera pas de panneaux photovoltaïques.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i> Seule la zone Uid déjà concernée par une exploitation de granulat fera l'objet d'une évolution.
Complétez si nécessaire			

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		-ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu » dont une petite partie concerne directement le projet. -ZSC FR8201641 « Milieux remarquables du Bas Bugey » à 7,5 km au Nord-Est.
Un parc naturel national ou régional ?	X		
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?	X		1 ENS local et 2 ENS départementaux : -SL129 « Etang de Salette et de By » à 2,1 km au sud-ouest -SD12 « Etang de Lemps » à 1,8 km à l'ouest -SD29 « Save » à 17,7 km au sud-est
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZNIEFF Type 2 n°820030262 : zone très vaste qui couvre l'ensemble de la zone de projet. 17 ZNIEFF de Type 1, en dehors de la zone du projet et à moins de 3km de celle-ci.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Trois arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB) : -FR3801022 « Marais de Beaulieu » à 1,2 km au nord ; -FR3801038 « Mares de Mont Clardin » à 2,5 km au nord ; -FR3801034 « Marais du Grand Préau » à 1,8 km au sud-est.
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Aucune zone humide intégrée à la zone du projet, selon la pré-localisation. Cependant, la zone du projet est à proximité d'un réseau important de zones humides.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
Complétez si nécessaire			
Une réserve naturelle régionale à 1,2 km à l'Est : FR9300063 « Etangs de Mépieu »			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	<i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i> Le PLU de la commune identifie un réservoir de biodiversité qui concerne une partie du projet et correspond à l'enveloppe du site Natura 2000. Il identifie également des haies / boisements ou refuges à proximité de la zone. Le réservoir de biodiversité s'inscrit également dans un corridor linéaire qui établit la connexion entre le massif forestier de Burnoud au Nord et celui de la croix Coustau et la Croix Couchaud au Sud.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			La zone du projet n'est pas concernée par un corridor du SRADDET. La zone du projet est majoritairement identifiée en tant qu'espace perméable. Toutefois, une partie de la zone du projet est identifiée comme espace agricole.
Compléter si nécessaire			
La partie située au sud-ouest de la zone du projet abrite un réservoir de biodiversité de la trame verte (Natura 2000). Fort enjeu sur la protection de la richesse du patrimoine naturel.			

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Le Château de Lancin et son parc sont inscrits en tant que monument historique. L'édifice est situé à 1,5 km de la zone du projet. Mais il n'y a pas de co-visibilités
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	29 entités archéologiques sont identifiées sur la commune (aucune sur la zone du projet). Compte tenu de la nature du projet et de la nature des activités en présence sur la zone d'étude (carrière d'extraction), aucun nouveau site n'est susceptible d'être mis à jour lors des travaux.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			
L'enjeu majeur de cette thématique est paysager, en lien avec le château de Lancin. Cependant, aucune co-visibilité entre la zone du projet et l'édifice n'a été identifiée (boisements et habitations rendent la co-visibilité impossible). De manière générale, la présence de boisements et le fait que la zone d'étude soit ceinturée par des merlons masquent en grande partie les vues sur l'intérieur du site.			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Source : évaluation environnementale du PLU Le projet n'induit pas de consommation d'eau potable.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Source : évaluation environnementale du PLU. Le projet n'induit pas de rejet pour les eaux usées.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		Des travaux ont été entrepris par la commune sur certains hameaux pour améliorer la gestion des eaux pluviales. Des règles sont également définies dans le PLU pour en améliorer leur rétention et leur infiltration. Le projet est soumis à une étude d'impacts qui définira les mesures pour réduire le risque de ruissellement.
Complétez si nécessaire			
Présence de trois marres artificielles sur la zone du projet, ainsi que d'autres à proximité directe.			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	X		Deux anciens sites présents sur la commune : -Société ARDALU ancienne décharge et combustion de déchets d'aluminium (fonderie) à 3km au sud de la zone du projet -Société LECHAT garage et station-service à 1,6 km au sud-ouest de la zone du projet
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	La zone du projet est une ancienne carrière
Complétez si nécessaire			
Le site pollué les plus proche est à 2,7 km au sud-est de la zone du projet. Les autres sont à 3 km, 6,5 km, et 7 km. Il n'y a donc pas d'interaction avec le site du projet.			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	x		La commune est faiblement à moyennement exposée à l'aléa retraits-gonflements des sols argileux (par tassement différentiel). Toutefois, la zone du projet est en faible exposition. L'ensemble de la commune est également exposé à un risque sismique de niveau 3.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		x	
Nuisances ?	x		Nuisances sonore : la RD 1075 classée 3 (la zone du projet est à la limite de la zone de la zone d'exposition de l'infrastructure routière) Le projet ne présente aucune sensibilité du point de vue des nuisances. Il n'en générera pas en phase de fonctionnement.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		x	
Complétez si nécessaire			
Il existe des risques technologiques, notamment nucléaire qui est élevé (centrale du Bugey située à environ 10 km de la commune)			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		Priorités du PCAET Balcons du Dauphiné : <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de modes de mobilités éco-responsables - Rendre les bâtiments sobres en énergie, et sensibiliser les occupants aux changements de comportement - Favoriser une activité économique locale durable - Aménager un territoire résilient
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?	X		Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur 4,1 ha
Complétez si nécessaire			



5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

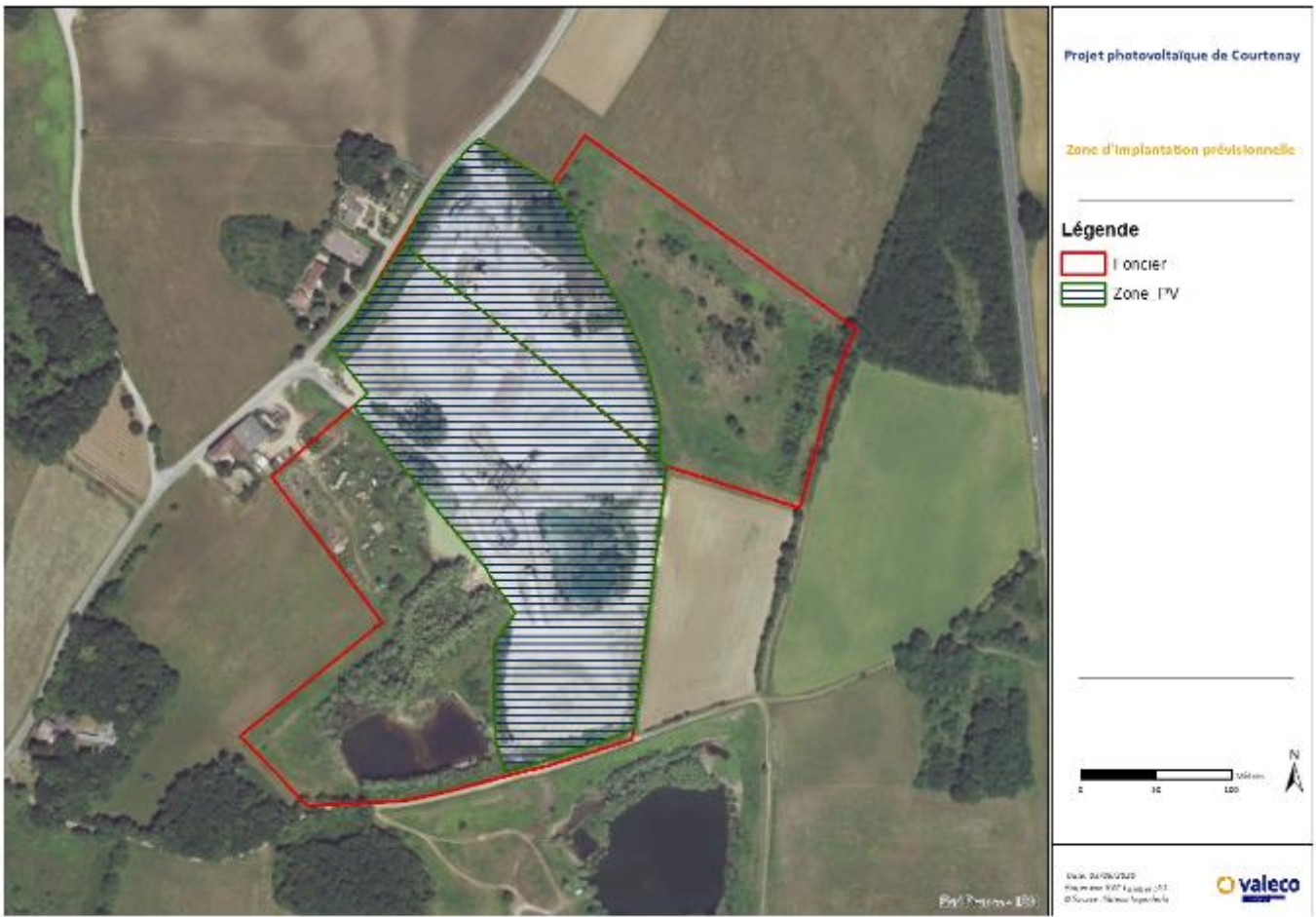
6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date :</p> <p>Lieu :</p>	<p>NOM PRENOM</p> <p>LEFEVRE Stéphane</p> <p>Maire de la commune</p> <p>SIGNATURE</p>
-----------------------------	--

ANNEXE 1

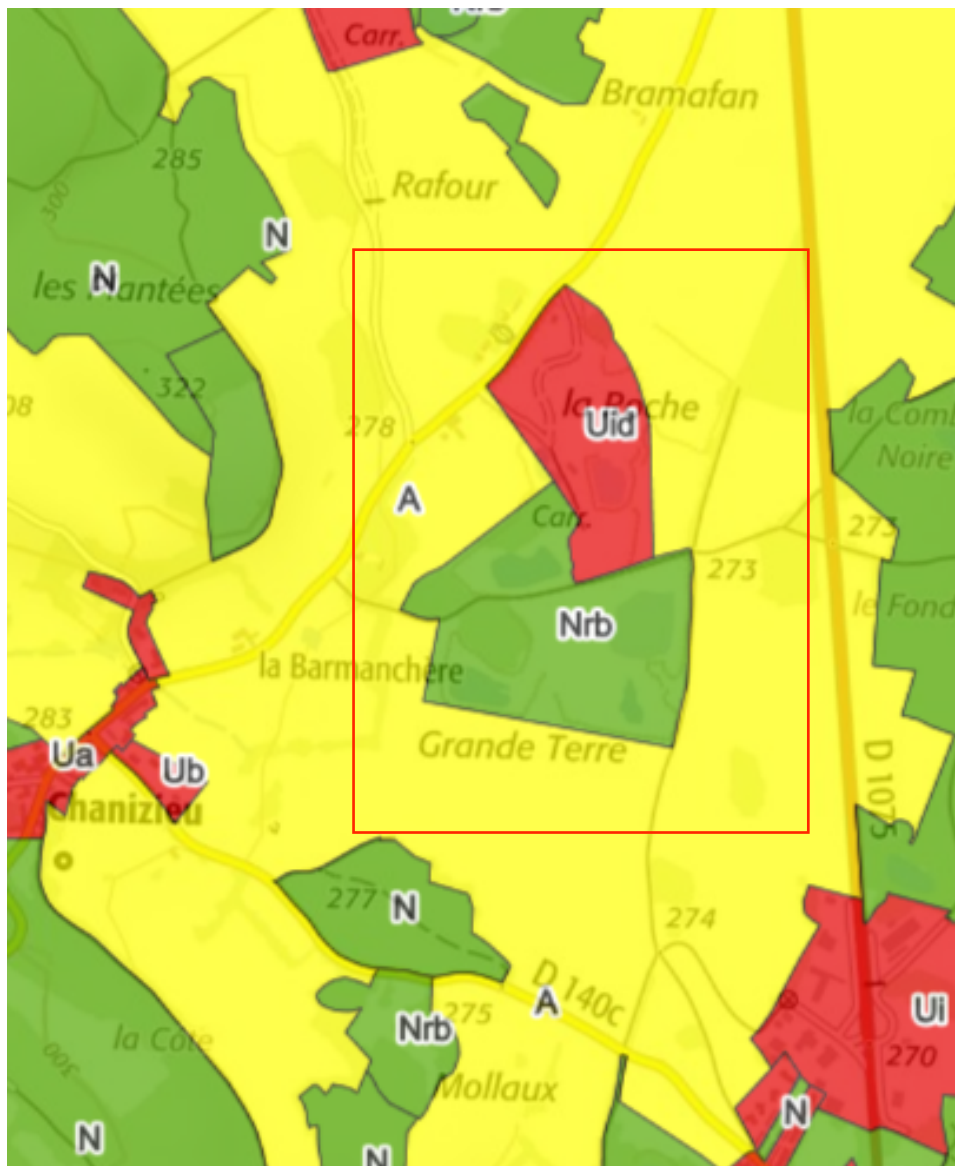
Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	MAIRIE – 103 place de l'église – 38510 COURTENAY Tel : 04 74 80 82 47 Mail : mairiecourtenay@wanadoo.fr



carte 2 : carte de localisation du projet N 2 (source Valéco).

Annexe 3-zonage actuel du PLU



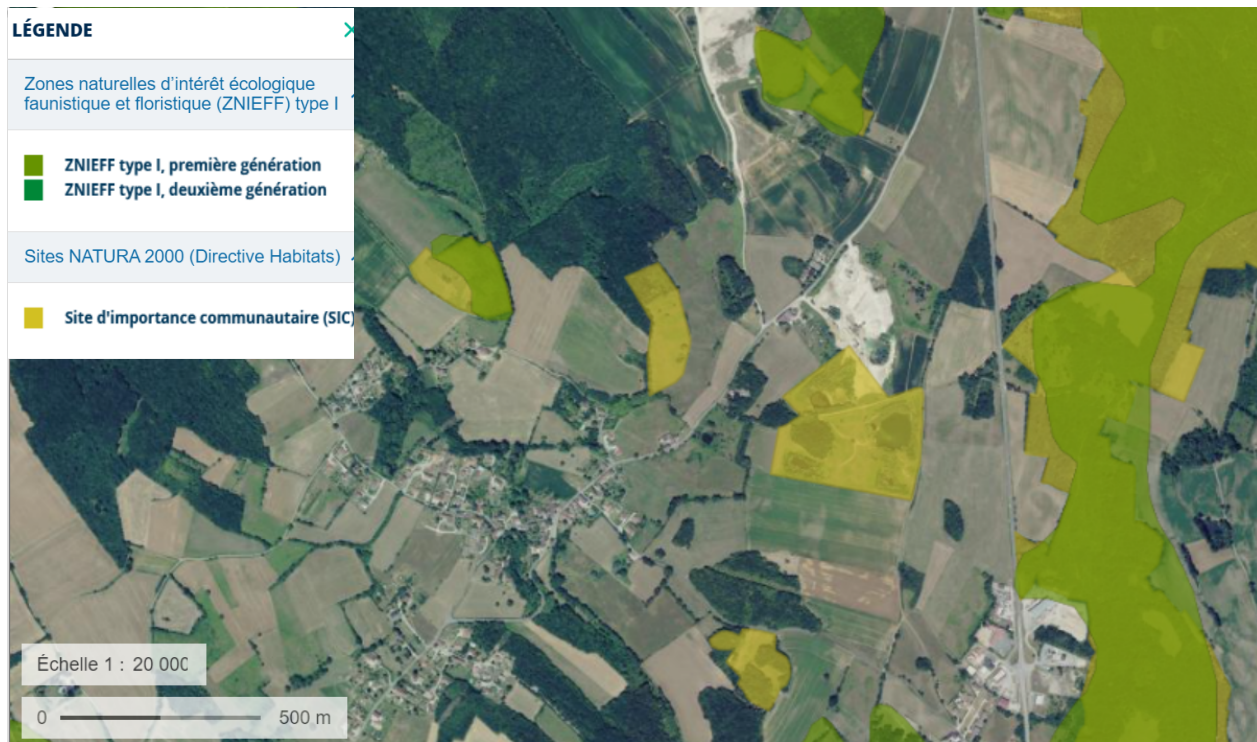
carte 3 : carte du zonage actuel du PLU.

Ud : zones de carrière réservées aux installations de traitement des matériaux, sans extraction sur le site

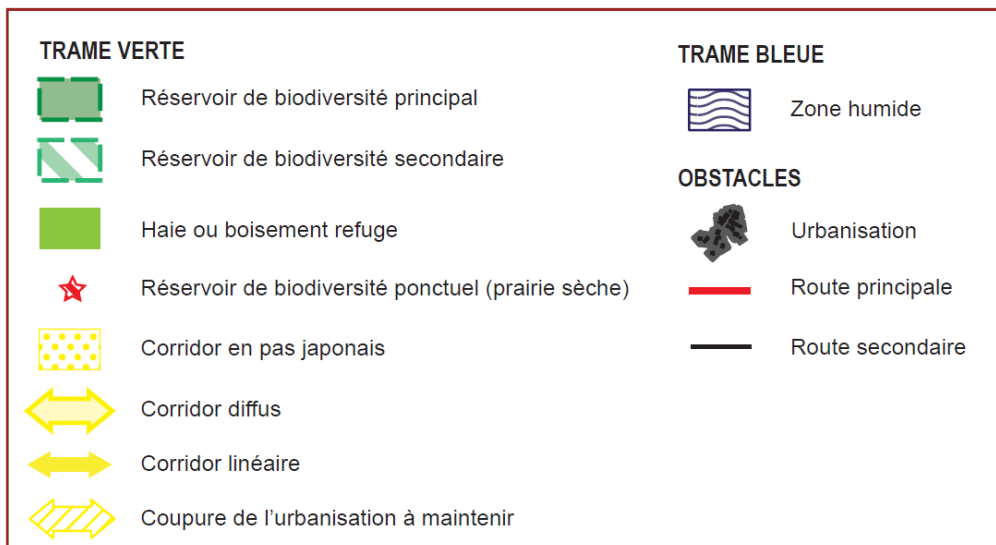
Nrb : secteur naturel faisant l'objet de protections environnementales renforcées

A : zone agricole

Annexe 3 : Inventaires et protections du patrimoine naturel, continuités écologiques



carte 4 : ZNIEFF de type I et sites Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude (source : Géoportail)



carte 5 : Extrait de la carte des continuité écologiques du PLU (Act'études – Géonomie)

AUTRES ANNEXES : ANNEXES 4 A 7

Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	Annexe 4
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	Annexe 5
Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration : Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	Annexe 6 : cf. dossier de déclaration de projet en deux parties – Partie 1 « Description du projet et de son intérêt général » - Partie 2 « Mise en compatibilité du PLU de Courtenay »
Arrêté prescrivant la procédure	Annexe 7
Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS	Annexe 6 : cf partie 2 « Mise en compatibilité du PLU de Courtenay »
Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	Annexe 4
Récépissé du dépôt de permis de construire du projet faisant l'objet de la déclaration de projet.	Annexe 8